

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Commis-se de cuisine et restauration, session 2025, dans l'académie de GRENOBLE.

Le Directeur par intérim du CROUS DE GRENOBLE ALPES,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe supérieure et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de GRENOBLE, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Commis-se de cuisine et restauration, au titre de l'année 2025, dans l'académie de GRENOBLE :

Monsieur THIEBAUT Marc, ingénieur d'études de classe normale, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Heres.

Madame DENIZOT Caroline, attachée d'administration de l'etat, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Heres.

Monsieur CHABAS Vincent, attaché d'administration de l'etat, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine, Bordeaux.

Madame DAMONVILLE Marielle, technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Grenoble.

Monsieur RAYMOND Patrice, technicien de recherche et de formation de classe normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Jacob-Bellecombette.

Madame CORNEA DALQUIER Valentina, attachée d'administration de l'etat, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Heres.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Saint Martin d'Heres, le 09 mai 2025

Frédéric GENTES
Le Directeur Général par intérim du
CROUS Grenoble Alpes